



Sommaire :

Edito	p 2
Résumé des CM	p 4
Infos diverses	p 6
Urbanisme	p 10
Dates à retenir	p 10
Etat civil	p 11
Activités culturelles	p 12
Activité EHPAD	p 14
Activités scolaires	p 15
Echo des associations	p 16
Travaux	p 18
Infos CMJ	p20

N° 2 -Septembre 2019



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'actualité nous invite parfois à des retours en arrière opportuns pouvant nous aider à comprendre la complexité croissante du monde d'aujourd'hui.

Le samedi 9 février dernier, j'assistais en la salle polyvalente de Plélo à un débat public sur « la démocratie territoriale à l'épreuve de la citoyenneté » en présence notamment de Patrick Kanner, actuel sénateur du Nord et ancien ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports de François Hollande. Au cœur des discussions : le mouvement des gilets jaunes, les raisons de cette colère populaire et les éventuelles réponses à y apporter notamment pour les élus de proximité.

Parmi les intervenants, un inconnu pour moi à l'époque : Daniel Cueff, maire de Langouët en Ille et Vilaine qui déjà faisait réagir la salle en relatant les différentes expériences qu'il a conduites comme élu local. Sur un ton pédagogique et parfois provocateur, il se présentait alors comme un adepte d'une « écologie d'action » et égrainait ses « réalisations vertes » : cantine 100 % bio et locale dès 2004, éco-hameaux, bâtiments communaux auto-suffisants dans leur consommation, valorisation de l'économie circulaire, arrêt du désherbage chimique sur la commune dès 1999...

Trois mois plus tard, le 18 mai dernier, ce même Daniel Cueff sort de l'anonymat relatif qui est le sien en prenant un arrêté municipal interdisant l'épandage de pesticides « à une distance inférieure à 150 mètres de toute parcelle cadastrale comprenant un bâtiment à usage d'habitation ou professionnel ».

Immédiatement, l'écho de cette mesure devient national et génère de vifs débats sur l'opportunité et la légalité pour les maires de prendre des arrêtés municipaux sur le sujet.

Le tribunal administratif de Rennes, suite à sa saisine par le Préfet, décide le 27 août de suspendre cet arrêté le jugeant illégal : « S'il appartient au maire [...] de prendre des mesures de police générale nécessaires au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques, il ne saurait en aucun cas s'immiscer, par l'édition d'une réglementation locale, dans l'exercice d'une police spéciale que le législateur [...] a confié à l'Etat ».

Autrement dit, la réglementation de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ne relève pas de la compétence du maire mais des ministres chargés de l'agriculture, de la santé, de l'environnement et de la consommation ou du Préfet de département.

Une fois ces faits exposés, mon objectif n'est pas, dans cet éditto, de polémiquer :

- sur la légalité ou non de ce type d'arrêtés (qui se multiplient dans les communes de zone rurale mais aussi dans les grandes villes voire les départements).

- sur la dangerosité avérée ou non des pesticides ;

- ou encore sur la « bonne distance » à respecter entre les zones d'épandage et d'habitation : 5 et 10 mètres sur proposition du gouvernement selon le type de produits et de cultures, 150 mètres comme l'estime nécessaire Daniel Cueff voire parfois 500 mètres comme le souhaitent certains écologistes.

En effet, de leçons à donner je n'ai pas ! Par contre, des interrogations oui : où commence et s'arrête le principe de précaution ? Est-ce au maire d'être le « premier rempart face à l'urgence environnementale » comme l'affirme Yannick Jadot, député européen Europe-Écologie-Les Verts, dans une tribune publiée par Ouest-France les 14 et 15 septembre 2019 ?

Tous les maires qui ont pris un tel arrêté (à l'instar de Daniel Cueff) connaissaient et connaissent son aspect symbolique et sa fragilité juridique.

Ces initiatives ont certes eu le mérite d'ouvrir le débat mais elles ont aussi eu pour effets de cliver voire de jeter l'opprobre sur une partie de la population.

Du côté des collectivités locales, les choses sont claires (encore que...) : il nous est interdit, depuis le 1er janvier 2017, d'utiliser les pesticides pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouvertes au public. Si un flou juridique demeure pour les espaces verts des copropriétés, les emprises ferroviaires et les cimetières, sachez que les communes historiques de Châtaudren-Plouagat ont signé une charte « Zéro phyto » et que, depuis au moins 2014, aucun produit phytosanitaire n'est utilisé sur notre territoire communal par les services municipaux.

Le magazine d'informations de la commune paraît tous les deux mois.

Directeur de la publication : Olivier Boissière.

Directeur de la rédaction : Patrick Martin.

Comité de rédaction : Olivier Boissière, Patrick Martin, Patrice Bérot, Danièle Mottais, Bernard Connan, Nicole Boudet, Patrick Solo, Anne-Marie Jouan, Jean-Yves Le Hir, Monique Odic, Nathalie Thoraval.

Conception, mise en page et réalisation : Mairie de Châtaudren-Plouagat - téléphone : 02 96 74 10 84

Dépôt légal : octobre 2019

Crédit photos : Patrick Martin, Ecole publique, EHPAD, Associations.

Pour les particuliers, la vente de ces produits est interdite depuis le 1er janvier 2019.

A mon sens, notre action en tant qu'élus locaux ne peut aller au-delà de ce qui nous est autorisé de faire. Ce n'est pas à nous de légiférer à mon sens. Ils peuvent interpeller, susciter le débat, être lanceurs d'alerte mais se doivent d'appliquer la loi.

C'est pourquoi, je déplore la cacophonie actuelle voire le double langage de nos dirigeants : d'une part, saisir le Préfet pour attaquer l'arrêté en question et, d'autre part, dire comme Elisabeth Borne, Ministre de la transition écologique et solidaire, « partager totalement la préoccupation du maire de Langouët » ou déclarer comme Emmanuel Macron « être d'accord sur le fond mais pas sur la forme » pour ensuite lancer une consultation citoyenne de trois semaines sur la distance à respecter entre les habitations et les champs traités aux pesticides dans l'attente du décret réglementant cette distance minimale pour le 1er janvier prochain.

Un dialogue doit certes être instauré afin de trouver un compromis satisfaisant entre la nécessaire préservation de la santé publique et de la biodiversité mais aussi le maintien de l'activité des agriculteurs.

Il est aisé de faire un « coup de com » en prenant un arrêté municipal à Paris, Grenoble, Clermont-Ferrand, Lille ou encore Nantes mais il est plus difficile de le faire accepter et appliquer sur des territoires ruraux comme les nôtres.

Les agriculteurs ont, manifestement, fait des efforts considérables pour réduire leur empreinte écologique tout en préservant leur compétitivité et continuer à nous nourrir. Halte à l'agribashing en les accusant de tous les maux et prenons bien conscience aussi que mettre en application ce type d'arrêté (avec une distance à 150 mètres) reviendrait à supprimer près de 15% de la surface agricole du pays et encore plus pour nos territoires ruraux : situation intenable pour nos agriculteurs s'ils ne bénéficient pas de délais suffisants et de mesures d'accompagnement pour s'adapter.

Il est temps de dépassionner le débat et de poser un cadre clair, stable et lisible pour tous et s'inscrivant dans la durée.

Il existe des champs d'action qui relèvent du pouvoir régalien : la décision doit être assumée au niveau national. Quels seraient le sens et la portée d'un arrêté pris sur Châtelaudren-Plouagat si les communes limitrophes n'en prenaient pas un à leur tour et sur des bases comparables ?

Nous avons besoin d'une réglementation nationale sans être pour autant uniforme, des accords à l'échelon départemental pouvant bien sûr être imaginés pour tenir compte des spécificités locales.

Pour être clair : je ne veux pas de cette responsabilité qui consiste à décider et à réglementer alors qu'il s'agit de prérogatives relevant de l'Etat. Et moins encore si nous ne disposons pas des moyens ni de la légitimité pour faire respecter la loi.

Je ne veux tout simplement pas être coincé entre le marteau et l'enclume !

Mais, n'allez pas vous méprendre : j'ai la conviction, en écrivant ceci, que le niveau communal est et demeure le périmètre pertinent pour mettre en œuvre des actions de préservation de l'environnement. Cette thématique sera à coup sûr un, voire l'enjeu incontournable des prochaines élections municipales de mars 2020, à Châtelaudren-Plouagat comme ailleurs.

Pour finir sur une note j'espère consensuelle, je me dis que beaucoup d'entre nous pourraient se retrouver dans le message porté par le film « Au nom de la terre », diffusé en salle à partir du 25 septembre

Olivier Boissière, maire de Châtelaudren-Plouagat

Repas des anciens, le lundi 11 novembre 2019 à PLOUAGAT

Le repas du CCAS, pour les anciens de la commune de Châtelaudren-Plouagat **aura lieu le lundi 11 novembre 2019, à 12 h 30**, à la salle des fêtes de Plouagat .

Tous les habitants de nos deux communes historiques, âgés de 68 ans et plus sont invités.
Les inscriptions se font en mairie pour le vendredi 25 octobre 2019, dernier délai.

Pour pouvoir bénéficier de la gratuité il faut être âgé de 68 ans et plus.

Pour celles et ceux qui sont dans **l'impossibilité majeure de se déplacer** ce jour là, Le CCAS a prévu de remettre un panier-cadeau. Pour pouvoir en bénéficier, l'inscription est obligatoire en mairie pour le vendredi 25 octobre 2019 également.

Conseil municipal du 30 août 2019

Etaient Présents : Olivier BOISSIERE, Jean Paul LE VAILLANT, Patrick MARTIN, Patrice BEROT, Danièle MOTTAIS, Nicole BOUDET, Patrick SOLO, Monique ODIC, Daniel TURBAN, Gilbert HENRY, Bernard CONNAN, Yves BIENVENU, Noëlle CHARLES, Sylvie MEVEL, Yves LARRIVEN, Anne Marie JOUAN, Jean-Michel LE PILLOUER, Sophie Le DU, Yvon LE CUZIAT, Marie Christine PHILIPPE, Renée BERNARD, Michel CROLAIS

Absents : Delfim DA SILVA OLIVEIRA - Jean Michel HERVE - Martiale TESSIER - Christelle FEUVRIER - Yves BRAULT - Xavier HOCHET - Patrick MARCELLINI.

Procurations : Paul Kervarec à Yves Bienvenu ; Nathalie Thoraval à Sylvie Mével ; Naïs SILVANT à Danielle Mottais ; Jean-Yves Le Hir à Renée Bernard.

Secrétaire de Séance : Patrick MARTIN

EAU ET ASSAINISSEMENT – RAPPORT D'ACTIVITÉS DU LAC 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, adopte le rapport eau potable et le rapport SPANC de la commune nouvelle.

Le conseil municipal, à la majorité des présents (4 abstentions), adopte le rapport d'activité 2018 de Leff Armor Communauté.

TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE ÉLECTRICITÉ TCCFE

Le conseil municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, décide que la perception de la taxe sera faite par le SDE qui la conservera en totalité

TRAVAUX SUR ÉCLAIRAGE PUBLIC, LANTERNES ET REMPLACEMENT DE COFFRETS

La participation de la commune sera de :

- 2220 € pour l'extension du réseau impasse du Général Leclerc
- 534 € pour le remplacement d'un coffret au terrain de football de Plouagat
- 198 € pour la pose d'une prise de courant + coffret Grand Rue Plouagat
- 378 € pour la fourniture et la pose d'une lanterne à Châtelaudren.

CHAPELLE NOTRE DAME DU TERTRE

Le Maire propose de signer une convention avec l'ADAC 22. La prestation d'un montant de 852 € TTC comprend :

- La préparation du dossier de consultation pour le choix d'un architecte.
- L'analyse des offres des architectes.
- La rédaction du rapport d'attribution de l'architecte.
- La participation à la réunion de lancement avec l'architecte retenu.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la modification de l'article 3 du règlement intérieur de la garderie périscolaire en y ajoutant le paragraphe suivant : *Changement et/ou mise à jour de votre quotient familial en cours d'année scolaire*
La famille est tenue d'avertir les services scolaires de la mairie.

Le changement de votre quotient familial pourra permettre une révision de votre facture le mois de la réception au service comptable de la mairie de votre nouvelle attestation de quotient familial délivrée par votre caisse d'allocation. Aucune rétroactivité ne sera acceptée.

ACHAT MOBILIER POUR LA NOUVELLE GARDERIE DU SITE DE PLOUAGAT

Plusieurs devis avec visite obligatoire ont été demandés. Cependant une seule entreprise s'est déplacée sur site.

Le total de la commande s'élève à 23 317.49 € TTC
Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la commande présentée.

CLSH -CONVENTION OCCUPATION SALLES COMPLÉMENTAIRES PAR LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec Leff Armor Communauté pour la mise à disposition de locaux pour les centres de loisirs sur les deux sites des écoles dans un souci d'harmonisation.

Site de Plouagat : mise à disposition de salles dans l'école, la garderie maternelle, la salle de motricité, la salle de sieste et la salle dite bilingue, le restaurant scolaire de septembre à novembre 2019

A partir de novembre 2019 : l'ancienne garderie, la nouvelle garderie, la salle de motricité, la salle de sieste et le restaurant scolaire

Site de Châtelaudren : à partir de septembre 2019, la salle de restauration scolaire et la cuisine.

Les dispositions financières seront à définir pour une cohérence entre les 2 sites.

RESTAURANT SCOLAIRE- ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'acquisition du logiciel Salamandre pour faciliter la gestion complète d'un service dépassant les 520 couverts. Le coût total TTC est de 7560 € avec un contrat maintenance annuel de 600 € TTC. Prestation complémentaire : formation sur site : 1150 € par jour

ECOLE PLOUAGAT - ENROBÉ SOUS LE PRÉAU

La réfection d'une partie de l'enrobé dans le préau près de la nouvelle garderie n'avait pas été intégrée dans le marché de restructuration de l'école. Le coût de la prestation de l'entreprise Rault de Plélo s'élève à 1560 € TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis.

SALLE JEAN LE CUZIAT - PROJET DE RÉHABILITATION

Le conseil municipal, à l'unanimité demande à bénéficier des aides au titre du Contrat de partenariat 2014-2020 (fonds régionaux, fonds FEADER-Leader et fonds ITI FEDER)

SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À LA BANQUE ALIMENTAIRE

La subvention de 2781 € qui a été versée à la banque alimentaire n'a pas pris en compte la population de la commune nouvelle. Suite à un entretien avec le Président de l'association, il a été convenu qu'un supplément correspondant à 0,28 €/habitant devrait être versé. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement de 1083 € à la Banque Alimentaire.

AVENANT CONVENTION AVEC ST JEAN Kerdaniel

La commune de St Jean Kerdaniel a signé une convention avec notre commune pour apporter une aide financière afin que les enfants domiciliés à St Jean Kerdaniel paient le même prix que les enfants domiciliés dans notre commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un avenant jusqu'à la fin du mandat.

RENOUVELLEMENT CONVENTION OCCUPATION SALLES

Le conseil municipal, par vote à mains levées, autorise le maire à signer des conventions avec les associations qui utilisent des locaux de la commune.

- 1- Amicale Laïque section hand pour l'occupation de l'ancienne bibliothèque pour un montant de 500 € l'année.
- 2- Associations qui utilisent les salles dans la mairie de Châtelaudren :
 - . UTL : 3 cours à l'année : 100 € x 3 = 300 €
 - . Chemin de l'espoir 100 €
 - . Ty ar Vro (langue bretonne) : 100 €.

ACCEPTATION DE VERSEMENT DE SUBVENTION À FCPCL AVEC AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION FINANCIÈRE

Dans le cadre de son projet spécifique avec une embauche d'une personne sur la base de 24 heures, l'association FCPCL a sollicité une aide financière auprès des communes de Châtelaudren-Plouagat et de Lanrodec. Compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est décidé, à l'unanimité, d'accorder à l'association «FCPCL» pour 2019 une subvention de 1607 euros et pour 2020 une subvention de 4820 € et de signer avec l'association FCPCL la convention précisant les conditions de sa mise en œuvre.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Le conseil municipal renonce, à l'unanimité, à son droit de préemption pour les propriétés baties suivants :
3 impasse des Châtaigniers, 17 rue de Kerfédy, Kerléed les Fontaines section A 998, 13 rue des charmes et 29 rue de Mississipi.

ALIÉNATION CHEMIN RURAL

Le chemin rural dit de Kergolio n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser. Une riveraine a adressé un courrier au Maire pour acquérir cette portion de chemin rural. En conséquence le conseil municipal, à la majorité, 3 abstentions, décide :
- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de Kergolio,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire en sachant que tous les frais restent à la charge de l'acquéreur.

La commune recherche des actifs ou retraités pour effectuer des remplacements sur le temps périscolaire et en particulier sur la pause méridienne en surveillance de cour de 12 h 00 à 13 h 30 ou de 12 h 30 à 14 h 00.

Lieux de travail : écoles publiques, sites de Châtelaudren et Plouagat

Merci d'adresser votre candidature en mairie

Informations diverses



Vous avez entre 18 et 25 ans? Vous souhaitez trouver un métier et vous insérer dans l'emploi.

L'Établissement pour l'Insertion Dans l'Emploi (EPIDE) de Lanrodec, situé entre Saint-Brieuc et Guingamp, propose aux jeunes un accompagnement pour construire leur avenir professionnel. Formation rémunérée avec préparation au permis de conduire, sport, parcours civique et insertion professionnelle, d'une durée moyenne de 8 mois. Vous pouvez déposer votre candidature en ligne sur notre site internet www.epide.fr (rubrique jeune / déposer ma candidature) ou contacter directement le chargé de recrutement au 02 96 32 67 15 / 06 33 83 75 12.

Possibilité de découvrir le dispositif EPIDE à l'occasion de réunion d'information collective dans nos locaux suivie d'une visite de l'établissement. L'EPIDE est un établissement public national, plus d'informations sur www.epide.fr – Lanrodec.



Leff Armor Communauté vient d'adhérer à la plate-forme de co-voiturage « OUEST GO », qui couvre le Grand Ouest. Elle vise à développer le covoiturage du quotidien pour les habitants.

En effet, si le co-voiturage sur les longues distances a bien été développé par les opérateurs privés il demeure, en revanche, plus limité sur les trajets courts. Or, dans nos zones rurales, la population active utilise la voiture principalement pour les trajets domicile-travail. Par ailleurs une partie des employeurs affirme avoir rencontré des difficultés à pourvoir un poste pour une problématique de mobilité.

Dans ce contexte, les enjeux deviennent importants : en privilégiant les trajets de proximité (d'une vingtaine de kilomètres, par exemple). Ouest Go contribue à :

- Fournir une offre de transport complémentaire sur notre territoire peu desservi par les réseaux de transports en commun
- Diminuer la part de la voiture solo et donc fluidifier la circulation aux abords des agglomérations
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques du fait de la diminution du nombre de voitures
- Economiser les frais de déplacements pour les foyers y ayant recours
- Limiter l'exclusion des personnes les plus éloignées de la mobilité (jeunes/ personnes âgées, personnes en insertion...) en leur proposant une solution de mobilité.



De Lanrodec à Plouha, de Pommerit-le-Vicomte à Plerneuf, de chez vous à la place du marché, on se rapproche !

Pour les covoiturages du quotidien sur le Grand Ouest, **ouestgo.fr** met en relation gratuitement celles et ceux qui veulent partager leur véhicule, quotidiennement ou occasionnellement, du trajet intercommunal jusqu'aux métropoles de l'Ouest (*Brest, Rennes et Nantes*).

Domicile-travail, loisirs, événements sportifs, festifs... On sera proche !

Pour tous les covoiturages du quotidien, **ouestgo.fr** permet aux particuliers, entreprises, associations, collectivités locales de l'Ouest... de créer leur communauté d'intérêt pour animer et organiser leur déplacement en covoiturage selon les besoins de chacun.

Solidarité, entraide accompagnement... On sera proche !

Pour un covoiturage solidaire, **ouestgo.fr** propose des solutions de mobilité aux personnes isolées ou en recherche d'emploi grâce à des particuliers volontaires pour les accompagner dans leurs besoins de déplacement.

Compatible avec les sites de transports en commun, on se rapproche !

Compatible avec **MobiBreizh.bzh** ou **Destineo.fr**, **ouestgo.fr** combine les solutions de covoiturage et les offres régionales de transport collectif de Bretagne et des Pays de La Loire.

Pour vos covoiturages, inscrivez-vous sur ouestgo.fr et rejoignez la communauté de covoiturage de Leff Armor!



Le site internet de la commune nouvelle :

<https://chatelaudren-plouagat.fr>



Vous y trouverez la plupart des informations relatives à la vie communale, aux écoles et aux associations.

Une lettre d'information régulière (Newsletters)

Cette lettre à parution régulière est un complément de votre bulletin d'information communal.

Vous pouvez recevoir cette lettre en renseignant votre adresse mail en bas de la page d'accueil du site internet rubrique «Newsletters».



RAPPEL

Horaires d'ouverture des mairies déléguées en 2019	
Châtelaudren	Plouagat
Lundi et mercredi 9h00-12h30 13h30-17h30 Jeudi : 13h30-17h30 Vendredi : 9h00-12h30 Fermé le mardi	Mardi et mercredi 9h00-12h30 13h30-17h30 Jeudi : 9h00-12h30 Vendredi : 13h30-17h30 Samedi : 9h-12h00 Fermé le lundi

Adresses mail des mairies déléguées :

Châtelaudren : accueilch@chatelaudren-plouagat.fr

Plouagat : accueilpl@chatelaudren-plouagat.fr

MISE EN PLACE DES COMPTEURS GAZPAR

A compter du mois d'octobre 2019 GRDF va déployer sur notre commune (Châtaudren-Plouagat) le nouveau compteur communicant Gazpar auprès des foyers raccordés au réseau de distribution de gaz naturel.

Ce boîtier orange mesure la consommation de gaz, quel que soit le fournisseur d'énergie, et transmet les données quotidiennement à distance.

Avec ce dispositif, chacun peut accéder à ses données de consommation de façon quotidienne et bénéficier d'outils simples permettant d'optimiser sa consommation via un espace personnalisé et sécurisé sur le site www.grdf.fr. Les données mensuelles seront quant à elles directement transmises aux fournisseurs d'énergie.

L'un des objectifs visés par Gaz Réseau Distribution France (GRDF) est de faciliter la compréhension des consommations pour contribuer, par la suite, à une meilleure efficacité énergétique.

Rappelons que ces compteurs sont installés gratuitement (11 millions de clients devraient être équipés d'ici 2022) et qu'ils ne modifient ni le contrat client, ni le prix de la fourniture de gaz naturel.

Les occupants des habitations concernées seront prévenus par courrier indiquant le nom de l'entreprise de pose et les modalités pratiques.

Pour toute question relative au déploiement du compteur communicant gaz, un seul numéro : 09 70 73 65 98

du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 8h à 20h (prix d'un appel local).

Plus d'infos sur : www.grdf.fr/contact-particuliers



Vaccination

Grippe



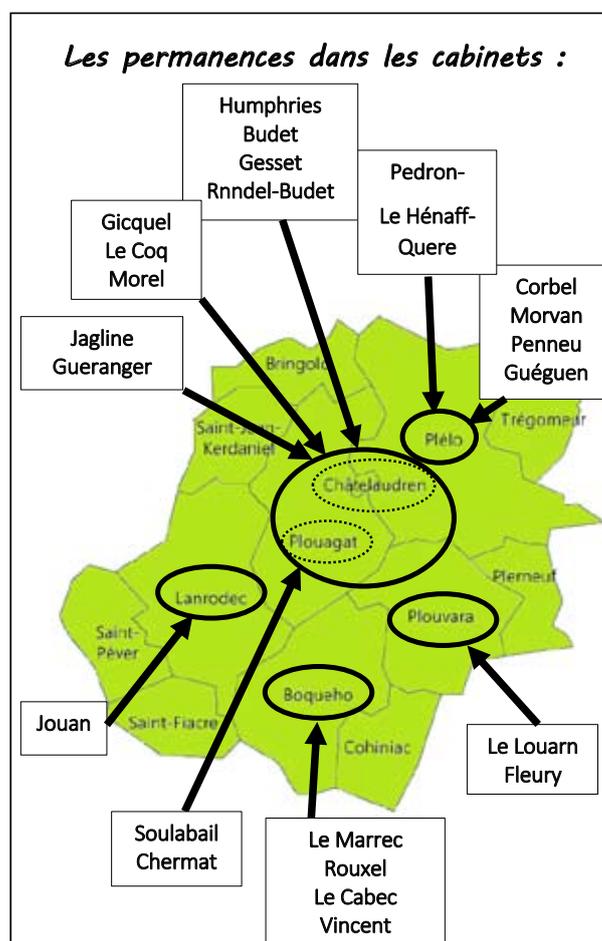
Lundi 28 Octobre
Lundi 04 Novembre
Lundi 18 Novembre

Permanence :

- de 11h à 12h au local SISA
(au 6 place du Général de Gaulle, 22170 Chatelaudren)
- de 17h à 18h30 dans les cabinets

Venez sans rendez-vous avec votre vaccin

Choisissez votre cabinet infirmier →



Dans le cadre de ses missions de santé publique, le pôle de santé du Leff organise des permanences de vaccination antigrippale.

Ces permanences se tiendront dans les cabinets infirmiers qui se sont porté volontaires ce qui est le cas du ou des cabinets de notre commune, ainsi que dans le local de la SISA Pôle de Santé du Leff à Chatelaudren.

LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Il est ouvert aux familles (parents, grands-parents) accompagnés d'enfants de moins de 6 ans. Le LAEP est itinérant sur 4 communes du territoire dont Châtelaudren-Plouagat où les rencontres ont lieu une fois par mois, au Pass'âge.

Cet espace aménagé est l'occasion de jouer, se rencontrer, discuter. C'est un lieu où l'enfant peut faire ses expériences en dehors de la maison, découvrir, jouer, rencontrer d'autres enfants.

L'accès est gratuit, sans inscription, vous venez quand vous êtes disponible et repartez à l'heure qui vous convient.

Convivialité, détente, échanges seront au rendez-vous...

Prochaine rencontre les vendredis 4 octobre, 15 novembre, 13 décembre, 10 janvier, de 9h30 à 11h30.



SERVICE PETITE ENFANCE // LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ

Le LAEP c'est :

Lieu d'Accueil Enfants Parents :

- Un lieu pour **partager** un moment privilégié avec son enfant
- **Rencontrer et échanger** avec d'autres parents
- **Se retrouver** pour le plaisir de **jouer et d'être ensemble**

Comment ça marche ?

- Cet espace aménagé mis à votre disposition est **gratuit, sans inscription et anonyme**
- C'est un lieu de **jeux, d'échanges, de rencontres, d'écoute et de convivialité**
- 2 professionnelles vous accueillent de **9h30 à 11h30**

pour Qui ?

Ouvert aux **familles** (parents - grands-parents), accompagnées d'enfants de moins de 6 ans

LAEP /// SEPTEMBRE 2019 À JANVIER 2020

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Châtelaudren-**PLOUAGAT**

(Le Pass'Age)

Vendredi 6 septembre

Vendredi 4 octobre

Vendredi 15 novembre

Vendredi 13 décembre

Vendredi 10 janvier

LANVOLLON

(Moulin de Blanchardeau)

Lundi 9 septembre

Lundi 7 octobre

Lundi 4 novembre

Lundi 2 décembre

Lundi 13 janvier

PLERNEUF

(Salle multifonctions)

Mercredi 18 septembre

Mercredi 16 octobre

Mercredi 30 octobre

Mercredi 27 novembre

Mercredi 22 janvier

LE MERZER

(Salle polyvalente)

Mercredi 25 septembre

Mercredi 23 octobre

Mercredi 20 novembre

Mercredi 18 décembre

Mercredi 29 janvier

LEFFARMOR
communauté

Contact : 02 96 79 72 75 // laep@leffarmor.fr // www.leffarmor.fr

Realisation: Service Information/Communication - Leff Armor communauté

Déclarations préalables demandées :

- M. LE VAILLANT Cédric, 6 rue des écoles : bardage, création d'ouvertures, menuiserie.
- M. LE PARC Philippe, 7 rue Aribart : régularisation pose de volets roulants.
- M. LE GUEN Michel, 6 Kerlan Christ : création de deux ouvertures.
- M. BOISSIERE Olivier, 24 rue de Roscorlet : clôture.
- M. LE MAOUT Aimé, Kerhamon-Guerbriac : coupe rase d'épicéas.
- MM. GOURIOU/ROUXEL/JOUANJAN, Rue de Kerfedy : clôture.
- Mme FERCHAL Johanne, 19 Kerlan Christ : clôture.

Permis de construire demandés :

- M. LE CREURER Loïc, Kerbarbo : extension et rénovation d'une maison.
- M. LE GOUX David, 52 Kermorvan : construction d'un carport.

Déclarations préalables accordées :

- M. BOCQUEHO Denis, rue Audren : réhabilitation d'un garage.
- M. MARTIN Pascal, 2 rue de l'Amourette : édification d'un muret.
- M. HERVE Nicolas, 3 rue de Roscorlet : pose de portail et portillon.
- M. LE FLOHIC Michel, 1 rue Maxime Maufra : auvent et modification baie coulissante.
- M. KERVAREC Paul, 10 Côte aux goupils : construction abri de jardin.
- M. PIERRE Denis, 8 rue de Penthièvre : changement menuiseries et isolation.
- M. LEHELARD Samuel, 13 rue de la Corderie : remplacement de portail.
- M. LEGAUD Michel, 2 allée des epinettes : construction abri de jardin.
- M. BRASSART Hugo, 35 rue du général leclerc : peinture, huisseries.

Permis de construire accordés :

- Mme PERRUCHON Corinne, rue de Saint-Brieuc : construction maison d'habitation.
- Mme LARONCHE Myriam, La gare : construction maison d'habitation.
- M. FAIJEAN Jacques, Christ : construction d'un garage.
- M. GALLARDON Louis, 18 rue de mississippi : construction abri de jardin.

Les dates à retenir

- 8, 9 et 10 octobre
Bourse aux Vêtements de l'AFR à Plouagat
- Dimanche 13 octobre
Braderie Secours Populaire à Châtelaudren
- Dimanche 20 octobre
Rando VTT et Marche à Plouagat
- Lundi 21 octobre
Grand Foire à Châtelaudren
- Samedi 26 octobre
Soirée châtaignes Téléthon à Plouagat
- Lundi 11 novembre
Repas des Anciens salle de Plouagat
- Samedi 16 novembre
Repas de l'APAEP à Plouagat
- Samedi 30 novembre
Repas de l'APEL Ste Thérèse à Plouagat

Etat civil

● Naissances :



- Maloé JENDRASIAK 42, Kergorno
- Lucien KREBS 19, rue de Saint-Brieuc
- Taïron BONNEAU SIEGLER 16, rue de Kervaux
- Mateo BARBOU 19, rue des Peupliers

- Liya, Elias, Mammo LE GUEN, la Dosse

Il faut noter que cette dernière naissance a eu lieu sur le territoire de Plouagat, à la Dosse, le 23 juillet dernier.

● Décès :

- Mme Suzanne CARCAILLET, 91 ans, Côte des Epinettes
- Mme Thérèse CHARPENTIER, 88 ans, Bel Air
- Mme Jeanne JEAN, 93 ans, rue de Kernabat

● Parrainage républicain



- Lilwenn et Hanaé AUBIN

● Mariages



Mariage de Stéphanie TROCHET et Yohann MEVEL



Mariage de Elisa GAULTIER et Alexandre LE GAUDU

Dimanche 17 novembre 2019
CYCLO-CROSS - Circuit de l'étang
Championnat de Bretagne - Masters

Dès 10 h 00 - restauration sur place
Organisé par le Comité Cycliste du Leff

Activités culturelles et touristiques

Horaires d'ouverture de la médiathèque :

En période scolaire

lundi et vendredi : 16 h 30 - 19 h
mercredi : 14 h - 19 h
samedi : 9 h 30 - 12 h 30

Hors période scolaire

mercredi : 14 h - 19 h
vendredi : 15 h - 19 h
samedi : 9 h 30 - 12 h 30 et 14 h - 18 h.

Le coup de coeur de Laurence :

Né d'aucune femme de Franck BOUYSSÉ

La recommandation de Michèle (abonnée) :

A la ligne de Joseph PONTIUS

Première rentrée littéraire :

- La part du fils de Jean Luc COATALEM
- Substance de CLARO
- Les 7 mariages d'Edgar et Ludmilla RUFIN
- Une joie féroce de Sorj CHALANDON
- L'éternel Printemps de Marc PAUTREL
- Eden de Monica SABOLO
- Soif de Amélie NOTOMB
- À la demande d'un tiers de Mathilde FORGET
- Rien n'est noir de Claire BEREST
- La jeune fille à la perle de Tracy CHEVALIER
- Les victorieuses de Laétitia COLOMBANI

Quelques «Terroir» :

- Il n'y a guère d'amour heureux (vie des goémoniers) de Goulch'an KERVELLA
- Fleur de sable de Nathalie DE BROU
- Quai des perles de Dominique MARY

Documentaires :

- Les 30 plus beaux sentiers des Côtes-d'Armor
- La baie de Saint-Brieuc
- 40 belles balades en Côtes-d'Armor ...

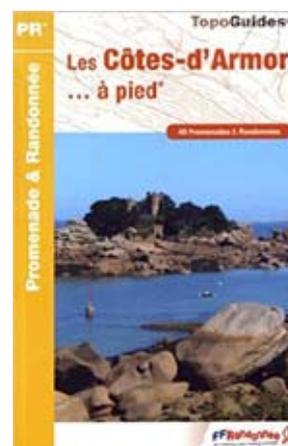
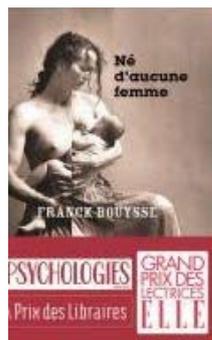
Pour les amoureux de Game of Thrones :

- La Mythologie selon Game of Thrones.

BD adultes :

- Casier's
- La nuit Mac Orlan
- Quitter Brest
- Ar Men
- Un printemps à Tchernobyl

} Briac

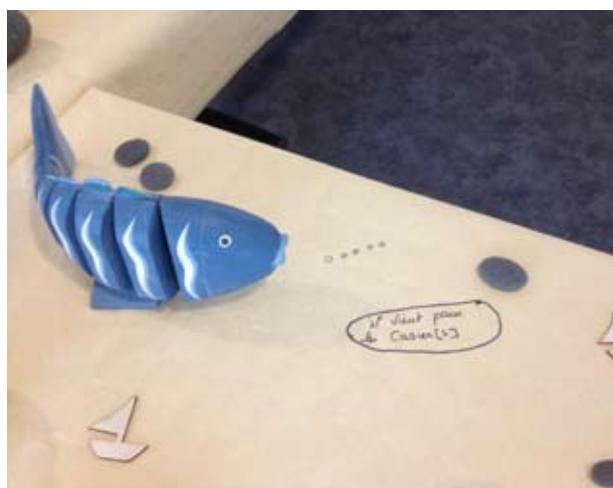


Expo à la Médiathèque



Lors du vernissage de l'expo du mois de septembre :

BRIAC qui s'est tenue jusqu'au 4 octobre



Quelques décors réalisés par Laurence pour le dernier vernissage

Prochain vernissage : samedi 12 octobre

Paris Aller-Retour 4

Expo jusqu'au 4 novembre

Lundi 21 octobre

Grand-Foire à Châtelaudren

Animations pour les enfants

Animations aux EHPAD



Une première édition réussie du marché des créateurs organisé par L'amicale de la résidence du Leff.

Sortie au marché de Paimpol suivie d'un repas au restaurant et une balade sur les quais pour terminer cette belle journée.



Elise Le Page A 106 ans, toujours doyenne de Châtelaudren !



Née à Châtelaudren le 30 août 1913, Elise Lutun a vécu toute sa vie dans son « cher Châtel », et chez elle, jusqu'à ses 100 ans passés. Installée depuis à la Résidence du Leff, elle a vécu une année 2019 marquée par la naissance de sa nouvelle arrière-petite-fille, prénommée Elise en son honneur. A l'occasion d'un reportage à l'Ehpad publié dans Paris Match au mois de mai dont elle était l'héroïne, Elise a raconté ses souvenirs exceptionnels d'un siècle : le retour de son père de la guerre 14-18, l'arrivée de l'électricité, de la voiture, 39-45 et la longue absence de son mari, Roger Le Page, sous-officier dans la marine et Français libre. Elle parle encore de la naissance de ses enfants, de son travail de correctrice à l'imprimerie du Petit Echo, de sa passion pour la mode et la couture, de l'actualité nationale et internationale. Toujours chic, Elise est très attentive à sa mise et porte tous les jours un collier, un joli béret. L'appétit de la vie ne l'a pas quittée et elle goûte encore avec gourmandise un chou à la

crème, un café. Les visites de sa famille comptent plus que tout et elle aimerait encore pouvoir recevoir enfants et petits-enfants autour d'un bon repas, elle qui adorait cuisiner et avoir du monde autour d'elle. « Je suis fière de ma descendance ! », dit-elle en distillant quelques conseils aux jeunes générations : « Ne te mets pas trop tôt en ménage », « Tu as plusieurs fiancées? C'est bien ! ». Très ouverte d'esprit et pleine d'humour, elle reconnaît « perdre un peu la mémoire ». Le signe d'une incroyable lucidité, d'un esprit vif et d'une grande personnalité.

L'actualité des écoles

La rentrée scolaire



Accueil des enseignants des écoles publiques et privée par les élus



Réalisation de jeux à l'école de Châtelaudren

Des nouveaux jeux ont été installés dans la cour de l'école publique de Châtelaudren.

Échos des associations

Bourse aux vêtements AFR

L'Association Familles Rurales organise une bourse aux vêtements d'hiver, les 8,9 et 10 octobre, à la salle des fêtes de plouagat.

- Mardi 8 : dépôt des vêtements de 9h à 12h et de 14h à 18h.
- Mercredi 9 : vente de 10h à 17h.
- Jeudi 10 : retours de 16h à 18h.



Foot-Ball Club Plouagat-Châtelaudren-Lanrodec

Le FCPL, coprésidé par Mickaël Le Vaillant et Jean-Michel Clec'h, poursuit sa progression avec la plus importante école de football du secteur. Une quinzaine d'entraîneurs bénévoles sont en charge de la formation de plus de 200 jeunes.

Le club qui bénéficie du soutien des trois communes vient de recruter un nouvel entraîneur en tant que salarié en contrat aidé, il s'agit de Jérémy NICOL, jeune animateur sportif de vingt-deux ans et originaire de Plouagat.

Pour les dirigeants, cet emploi salarié concrétise « une volonté commune de mieux structurer la formation et l'animation de notre école de foot, mais également la communication du club en général ».



Jérémy entouré des dirigeants, des élus et d'une partie des jeunes.

Les entraînements ont lieu les lundis, mercredis et vendredis au stade. Inscriptions au 06 13 55 04 64.

APAEP



Le nouveau président : Jérôme Perrais et le Bureau

L'APAEP (Association Plouagatine des Amis de L'Ecole Publique) a tenu le 17 septembre son assemblée générale. A l'ordre du jour, le bilan de l'année 2018/2019 et un point financier. Les diverses actions menées avec succès et la subvention communale de 4820 € ont permis de verser 10000€ pour le site de Plouagat. Environ 50% sont attribués aux futures sorties scolaires. Exceptionnellement, l'APAEP a pu octroyer un budget pour le financement d'équipements pour les cours de récréation, qui raviront prochainement les 277 élèves. L'association tient à remercier chaleureusement le corps enseignants et les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette saison.

Lors de l'assemblée, un nouveau bureau a été élu avec à la présidence Jérôme Perais.

A noter, les prochaines actions : samedi 16 novembre : repas tartiflette/karaoké, samedi 1er février 2020 : soirée théâtre d'impro, 21 juin 2020 : kermesse. Entre temps, il y aura des ventes de chocolats, brioches ...



Le Secours populaire Français de Châtelaudren-Plouagat est situé rue du Val à Châtelaudren. Les horaires d'ouverture sont : lundi et mardi matin de 9h à 12h ; le mercredi de 9h30 à 12h et les premiers et troisièmes samedi du mois de 14h à 17h.

Les activités de l'association sont très nombreuses et manquent de bénévoles. Si vous avez des disponibilités, qu'elles soient régulières ou occasionnelles, vous serez les bienvenus.

Présentez vous ou téléphonez au 02 96 79 77 61 aux heures d'ouverture. Sinon, laissez un message.

L'actualité des quartiers

FETE DES VOISINS : QUATORZIEME REPAS DES QUARTIERS DE KERVAUX - KERJAGU

Pour la quatorzième année consécutive, les quartiers de Kervaux-Kerjagu ont fait la fête. Il est vrai qu'entre le travail, les contraintes du quotidien, il est toujours difficile de se voir. Les habitants étaient heureux de se retrouver pour une journée festive le samedi 15 juin dernier. C'est dans la grange appartenant à Bernard MOTTAIS qu'une trentaine de personnes se sont retrouvées autour de grillades et c'est avec joie que les nouveaux habitants ont été accueillis dont un couple d'Anglais.



Journée pique-nique, quartier de Kerdanet



Le 9ème pique-nique de quartier des territoires du Grand et Petit Rubernard, Les Gerbes, Lanzul, Kerdanet, L'Ecluse, Le Runio, Kérogger et Pabu a eu lieu le dimanche 8 septembre, sur le site de la chapelle de Pabu, dans une ambiance conviviale et ensoleillée.

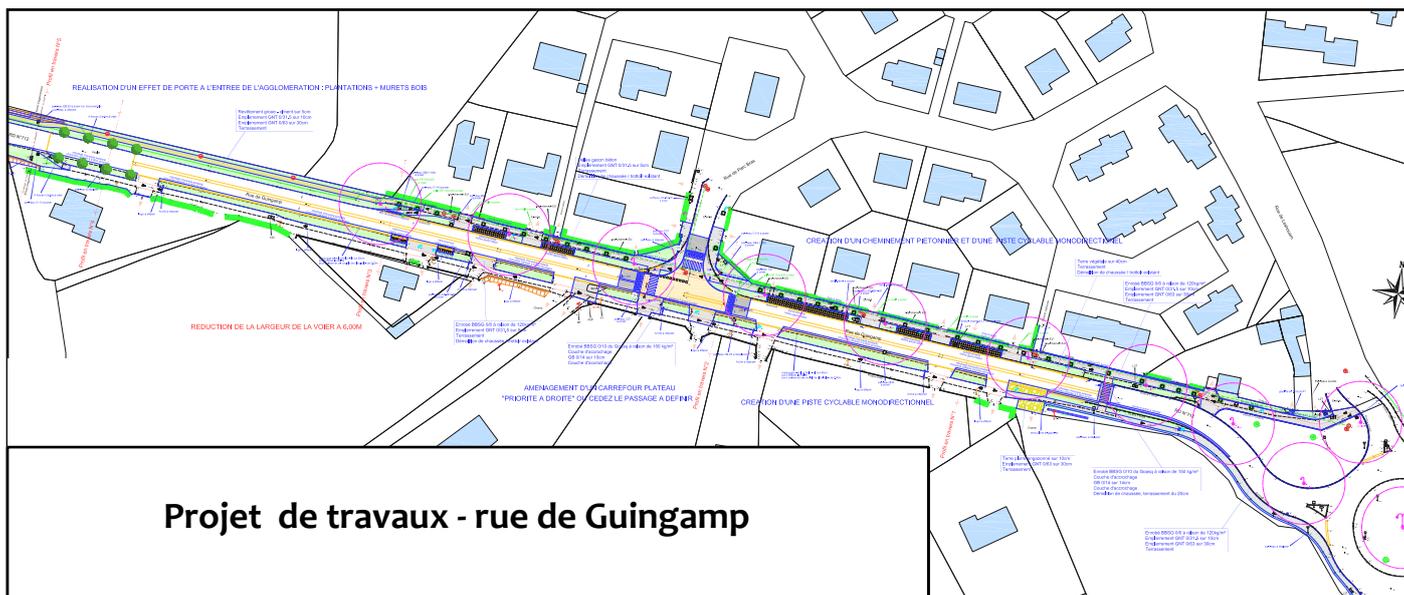
Travaux sur la commune

Rue de Guingamp

Les travaux de sécurisation et de réaménagement de la rue de Guingamp ont débuté par l'arrachage des arbres qui étaient situés au bord du lotissement. Ils se poursuivent par l'intervention de Leff Armor Communauté sur les réseaux.

Les travaux de voirie seront réalisés au printemps. Il est prévu de créer une voie piétonne et une piste cyclable, de faire un passage surélevé au niveau de la rue de Parc Bras et de revoir la largeur de la route entre le rond point des Chênes et la sortie d'agglomération en direction de Guingamp.

Afin d'avoir une meilleure connaissance du projet, les riverains sont invités à venir consulter le plan détaillé des travaux en mairie de Plouagat, aux heures d'ouverture au public.



Impasse du Général LECLERC

Des travaux d'effacement de réseau, effectués par l'entreprise LE DU et un enrobé, mis en place par la société EIF-FAGE, ont été réalisés pour éviter une dégradation de l'impasse et améliorer le quotidien des riverains.



L'enrobé réalisé dans l'impasse



L'aspect des pavés après la réalisation de joints ciment

Quartier Latin

Le sable qui servait de joint entre les pavés a été aspiré et du ciment a été coulé en remplacement. Cette opération a pour but d'empêcher les mauvaises herbes de pousser et de faciliter le nettoyage avec la balayeuse.

Les travaux de voirie 2019

Le chantier de la rue des Écoles commence vers le 21 octobre et va se poursuivre jusqu'en avril 2020. Une déviation sera mise en place par la rue de la Gare. Le point d'arrêt du transport scolaire va être déplacé, renseignez-vous en mairie.

Le revêtement des routes va être refait dans les secteurs de Kerantout, Runandol, le Quinquis, Kerny et rue de Amoureux.

La cour de l'ancien presbytère de Plouagat va être terminée côté sud.

Les trottoirs seront bitumés rue de la Gare, rue des Promenades et rue de Kernabat.

Eco-point

L'éco-point situé derrière l'église va être déplacé place du 19 Mars 1962 dans l'attente de la réalisation de conteneurs enterrés près de l'aire de camping-car.

Le travail des jardiniers

Avec les pluies de septembre les tontes des espaces verts et des stades de foot ont été plus nombreuses.

Depuis le début du championnat de foot, les quatre terrains sont tondues toutes les semaines.

Le nettoyage des parterres de Châtelaudren-Plouagat demande également beaucoup de temps. Le fleurissement a été, cette année encore, de qualité; plusieurs habitants, mais aussi des touristes ont félicité les jardiniers pour leur travail.

Durant les journées de pluie ils ont, comme tous les ans, préparé le fleurissement de l'année qui vient. Des milliers de graines et de plants ont été mis en mini-mottes. Grâce à ces plants, la commune de Châtelaudren-Plouagat entend continuer à fournir à ses habitants des espaces publics où il fait bon vivre.



Les jardiniers en action sur le nouvel espace vert de la Côte au Goupils



Les fleurs en attente de plantation



La préparation des plants est effectuée dans la serre de Plouagat

Les infos du CMJ



Le ramassage est terminé, les sacs sont chargés

Opération nettoyage le 21 septembre

A l'initiative du Conseil Municipal de jeunes, une journée de nettoyage a été organisée le samedi 21 septembre.

Les jeunes du CMJ étaient accompagnés de frères et soeurs et de leurs amis. Ils étaient encadrés par des élus et des parents.

Deux équipes ont été constituées : l'une a nettoyé les abords de l'étang de Châtelaudren et l'autre le secteur du stade Coco Michel.

La camionnette de la commune a effectué le ramassage des trop nombreux sacs collectés.



Une équipe autour de l'étang...



...une autre près du stade Coco Michel.



Un nouveau jeu près du parking de Poneden

Des nouveaux jeux pour les jeunes

Suite aux propositions du Conseil Municipal des jeunes, la mise en place de nouvelles structures de jeux a été réalisée dans les quartiers de Poneden et de Mississippi.